



Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Assemblée générale extraordinaire de l'ANFMC

Procès-verbal du 18 mai 2019

L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) de l'ANFMC s'est réunie le samedi 18 mai 2019 au Belambra de Guidel-Plage sur convocation de son président :
le capitaine de vaisseau ® Paul-Henri DESGREES du LOÛ

La réunion débute à 17 h 00.

Le président Paul Henri DESGREES du LOÛ expose les attendus de la modification des statuts.

Lecture est faite des textes ci-dessous :

Art. 3 MOYENS D'ACTION

L'association agit par tout moyen permettant la réalisation de son but, notamment par :

- une organisation territoriale en sections adhérentes déclarées (RNA), avec toutes les responsabilités afférentes. Ces sections sont agréées par le conseil d'administration.

Vote : Le texte est adopté à l'unanimité.

Art. 5 PERTE DE LA QUALITÉ DE MEMBRE

La qualité de membre d'une section adhérente se perd suite à la demande de retrait exprimée par ses membres en assemblée générale locale. Cette demande examinée en conseil d'administration, fait l'objet d'une décision en assemblée générale nationale.

Toute section qui quitte l'association ne peut arborer les insignes de l'amicale nationale.

Vote : Le texte est adopté à l'unanimité.

Le président remercie les adhérents puis clôt l'AGE à 17 h 30.

Paris, le 26 mai 2019

Paul Henri DESGREES du LOÛ
Président de l'ANFMC

Signé Paul Henri DESGREES du LOÛ

YVES GUILMEAU
Secrétaire national de l'ANFMC
Rapporteur de la réunion
Signé Yves GUILMEAU